

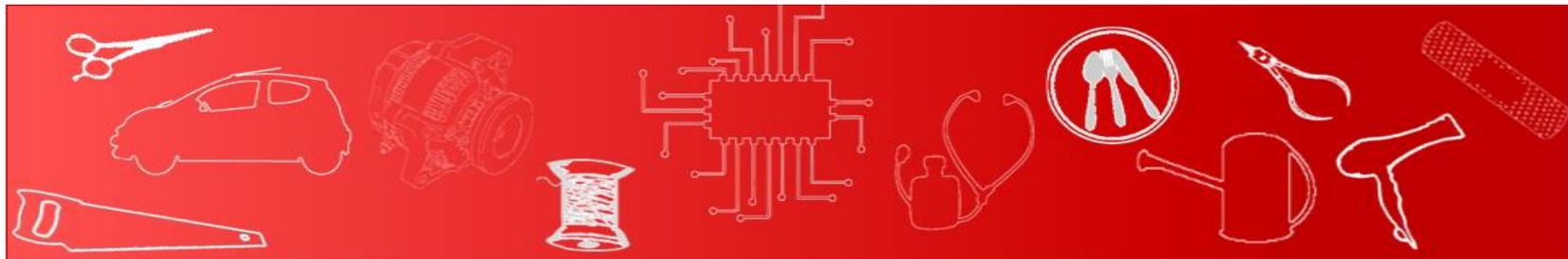


Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels

5100, rue Sherbrooke, Est
Montréal (Québec) H1V 3R9
514 596-6000

Programme d'accompagnement pédagogique pour le nouveau personnel enseignant ainsi que leurs accompagnateurs en formation professionnelle

Reconnaissance de crédits universitaires



Document adapté de la version du 7 juin 2016
Conçu et réalisé par Marie-Josée Larin
Conseillère pédagogique en formation professionnelle
Bureau du soutien de proximité FP-FGA
Services éducatifs
Programme institutionnel d'insertion professionnelle pour
le personnel enseignant CSSDM

Adaptation:
Guylaine Tremblay, Nicole Richardson, Arlène St-Pierre et Sylvie S. Mohin
Conseillères pédagogiques
Bureau de l'expertise aux parcours généraux
et professionnels
Services à l'élève

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS.....	2
Rôles et responsabilités CSSDM.....	3
Description des formations IPE-FP	4
Remise des travaux.....	5
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ACCOMPAGNATEURS.....	7
Description de l'accompagnement	8
Jumelage avec un nouvel enseignant.....	8
Rôle de l'enseignant accompagnateur.....	8
Description des formations des accompagnateurs	9
Travaux à réaliser	10
Reconnaissance de crédits universitaires	11
CONCLUSION	12
MÉDIAGRAPHIE	13
Liens utiles.....	14

INTRODUCTION

Issu du milieu du travail et la plupart du temps ne possédant pas de formation universitaire en enseignement, le nouvel enseignant en formation professionnelle est souvent projeté dans ces nouvelles fonctions d'enseignement sans avoir été préalablement initié à la fonction.

L'accompagnement du nouveau personnel enseignant en formation professionnelle devient donc indispensable au développement des compétences et des habiletés nécessaires, attendues au regard de leurs nouvelles fonctions de travail. Cet accompagnement, par un pair expérimenté jumelé à l'équipe-école et au programme d'insertion professionnelle (IPE-FP), contribue au développement des compétences et des habiletés professionnelles et relationnelles du nouvel enseignant, tout en lui permettant de maximiser son plein potentiel dans ses nouveaux rôles et fonctions.

Basé sur le programme institutionnel d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant à la CSSDM, ce document renseigne sur les programmes d'accompagnement, destinés aux nouveaux enseignants ainsi qu'à leurs accompagnateurs en formation professionnelle, offerts par le *Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels* (BEPGP).

* Veuillez noter que la forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Insertion professionnelle des enseignants

Le programme institutionnel d'insertion professionnelle des enseignants de la formation professionnelle (IPE-FP) conçu par le CSSDM s'adresse au personnel enseignant en FP bénéficiant d'un premier contrat ou possédant une tâche à taux horaire, inscrit ou en voie de s'inscrire à l'université. Ce programme offre un accompagnement nécessitant la collaboration d'un conseiller pédagogique et d'un enseignant d'expérience du centre de formation. Les activités de formation du programme IPE-FP se déroulent en groupes en deux (2) étapes distinctes et ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants dans le cadre de leurs fonctions.

La participation aux activités de formation et la réalisation des travaux exigés pour chacune des étapes, pourront être reconnues, sous certaines conditions, pour l'attribution d'un total de trois (3) ou six (6) crédits selon les universités engagées. Voir le tableau à la p. 6.

Le programme IPE-FP est coordonné par le personnel pédagogique du *Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels* (BEPGP). Divers mécanismes sont intégrés au programme en vue d'assurer la qualité de la supervision des enseignants de la formation professionnelle inscrits au baccalauréat et de garantir la qualité requise des travaux remis. Le personnel pédagogique du BEPGP accompagne également, au besoin, les directions et conseillers pédagogiques impliqués dans le déploiement du programme IPE-FP dans leur centre de formation respectif.

Ce programme souhaite ainsi faciliter l'intégration des nouveaux enseignants, améliorer leurs pratiques pédagogiques et collaborer à la réussite de l'élève.

Rôles et responsabilités CSSDM

Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels (BEPGP)	Centre FP	Enseignant accompagnateur	L'accompagné
<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un mécanisme d'enregistrement automatique des nouveaux enseignants à contrat au programme d'accompagnement pédagogique. - Assurer un suivi, auprès des centres, de l'accompagnement de tous les nouveaux enseignants sur une période de deux ans. - Soutenir le conseiller pédagogique centre. - Offrir les six (6) formations IPE-FP aux nouveaux enseignants. - Recevoir les travaux de l'accompagné transmis par Moodle. - S'assurer que les activités programmées sont réalisées et consignées dans les carnets d'accompagnement avec rigueur. - Compléter, signer et transmettre à l'université fréquentée, le formulaire qui atteste que l'enseignant a suivi avec assiduité son programme d'accompagnement pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès l'embauche, transmettre les noms des nouveaux enseignants à contrat à la personne responsable du BEPGP via le formulaire électronique Google form. - S'assurer qu'un enseignant accompagnateur accompagne chaque enseignant inscrit au programme. - Suivre les recommandations du programme d'accompagnement pédagogique pour assurer le suivi avec les nouveaux enseignants. - Attribuer du temps dans la tâche complémentaire du nouvel enseignant pour accomplir les activités prévues au programme. - Attribuer du temps dans la tâche complémentaire aux enseignants accompagnateurs pour soutenir l'enseignant accompagné. - Favoriser une insertion progressive à l'enseignement en priorisant une tâche éducative légère. - Soutenir et guider le nouvel enseignant tout au long de son d'insertion professionnelle quant à l'appropriation du décorum, code de vie, politique locale en lien avec le rôle et les fonctions de l'enseignant. - S'assurer que les activités programmées sont réalisées avec rigueur et transmises au conseiller pédagogique du BEPGP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'accueil du nouvel enseignant dans le milieu et faciliter son intégration au sein de l'équipe. - Partager son expertise pédagogique et agir à titre d'accompagnateur dans l'appropriation d'une nouvelle compétence. - Accompagner, soutenir, guider dans la planification de l'enseignement d'une nouvelle compétence: plans de cours, plans de leçons, stratégies et activités pédagogiques, évaluation et gestion de classe. - Écouter, rassurer et sécuriser l'enseignant. - Pour chacune des deux (2) étapes, observer une leçon donnée par l'accompagné d'une durée minimum de 2 heures. - Compléter la grille d'observation et faire la rétroaction de ses observations à l'accompagné. - S'assurer que les activités programmées sont réalisées et consignées dans le <i>guide d'accompagnement</i> avec rigueur. - Proposer du matériel pédagogique existant. Ex. : évaluations en aide à l'apprentissage, schémas, exercices, jeux éducatifs, sites Internet, etc. - Proposer des moyens d'enseignement disponibles: outils numériques, ouvrages de référence, pièces anatomiques, canon, TBI, communautés virtuelles, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement à son intégration au sein du milieu et de l'équipe. - Respecter et appliquer l'ensemble des politiques, lois et règlements de l'école: normes et modalités d'évaluation des apprentissages, CNESST, loi C-21, loi sur le tabac, code de vie, code des professions, décorum, etc. - Faire preuve de disponibilité, d'ouverture et d'autocritique. - Respecter les dates et les conditions des rencontres prévues avec l'accompagnateur, le conseiller pédagogique centre et la direction adjointe. - Valider la consignation des activités programmées et réalisées par l'enseignant dans le carnet d'accompagnement avec rigueur. - Pour chaque étape : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivre les trois (3) ateliers de formation offerte par le <i>Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels</i> ▶ Remettre les travaux exigés en format électronique dans Moodle.

Description des formations IPE-FP

Étape 1 et 2 exigées pour la reconnaissance de crédits universitaires

<u>Étape 1</u>	<u>Étape 2</u>
<p>IPEFP-01 RÔLES ET FONCTIONS DE L'ENSEIGNANT (6 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions et responsabilité de l'enseignant • Introduction au programme d'études • Références ministérielles (MEQ) • Attentes, réalités et appréhensions des enseignants • Les fondements de l'enseignement en FP • Moodle IPE-FP 	<p>IPEFP-04 GESTION DE CLASSE (6 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités de l'enseignant en gestion de classe • Caractéristiques de l'apprenant adulte • Stratégies de gestion de classe • Démarche graduée d'intervention • Étude de cas et jeux de rôles • Plénière : échanges d'expériences vécues et recherche de solutions
<p>IPEFP-02 PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT (6 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'un programme d'études • Étapes de la planification de l'enseignement • Appropriation et élaboration des documents de planification : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de cours - Planification globale - Macro/micro planification 	<p>IPEFP-05 INTÉGRATION DES TICs (6 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux droits d'auteurs (vidéo, image, matériel numérique, etc.) • Initiation aux différents TICs pour : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration des apprentissages • Expérimentation différents TICs • Avantages et limites des TICs expérimentés
<p>IPEFP-03 STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES (6 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Types de stratégies d'apprentissage • Moyens d'enseignement • Détermination des stratégies d'enseignement apprentissage en macro/micro planification • Avantages et inconvénients • Expérimentation de stratégies • Analyse réflexive sur l'expérimentation des stratégies utilisées 	<p>IPEFP-06 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (6 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrements légaux : responsabilités partagées • Politique des évaluations des apprentissages • Introduction aux normes et modalités • Types d'épreuves et caractéristiques • Fiche d'instrumentation : cadres d'évaluation • Élaboration d'une épreuve • Détermination des spécifications (nouveaux programmes)

Remise des travaux

Les travaux devront se faire en format électronique
et seront acheminés par Moodle à la personne responsable au BEPGP

Étape 1		Étape 2	
1. Réflexion sur ma responsabilité comme enseignant. Réflexion sur mon enseignement.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1. Présentation d'un outil de gestion de classe relatif aux règles et aux attentes instaurées.	<input type="checkbox"/>
2. Macro ou micro planification d'une compétence d'un minimum de 2 heures.	<input type="checkbox"/>	2. Rétroaction de l'utilisation de l'outil de gestion de classe auprès d'un groupe ou d'un élève présentant un comportement perturbateur.	<input type="checkbox"/>
3. Plan de cours détaillé d'une compétence d'au moins 30 heures.	<input type="checkbox"/>	3. Présentation d'un <i>moyen TIC déterminé dans une planification à mettre en œuvre.</i>	<input type="checkbox"/>
4. Planification globale d'une compétence d'au moins 30 heures.	<input type="checkbox"/>	4. Rétroaction du <i>moyen TIC</i> expérimenté en classe.	<input type="checkbox"/>
5. Description détaillée d'une stratégie pédagogique expérimentée en classe.	<input type="checkbox"/>	5. Présentation d'une évaluation en aide à l'apprentissage	<input type="checkbox"/>
6. Rétroaction d'une stratégie pédagogique expérimentée en classe.	<input type="checkbox"/>	6. Rétroaction de l'évaluation en aide à l'apprentissage expérimentée en classe.	<input type="checkbox"/>
7. Carnet de l'accompagné - Étape 1 (Deux observations d'une leçon de 2 heures chacune de l'accompagnateur ou d'un autre enseignant).	<input type="checkbox"/>	7. Carnet de l'accompagné - <i>Étape 2</i> (Deux observations d'une leçon de 2 heures chacune de l'accompagnateur ou un autre enseignant).	<input type="checkbox"/>
8. Guide de l'accompagnateur - Étape 1 (observation d'une leçon de 2 heures de l'accompagné).	<input type="checkbox"/>	8. Guide de l'accompagnateur – <i>Étape 2</i> (observation d'une leçon de 2 heures de l'accompagné).	<input type="checkbox"/>

* Les consignes détaillées ainsi que les canevas sont disponibles sur Moodle.

Sherbrooke Cours reconnus (sous conditions) :	UQAM Cours reconnus (sous conditions) :	UQAR Cours reconnus (sous conditions) :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ IFP-111 (3 crédits) – Étape 1 ▶ PPI-519 (3 crédits) – Étape 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ FPT-2520 (3 crédits) – Étape 1 ▶ PRM-35xx (3 crédits) – Étape 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ FEP-0006 (3 crédits) - Étape 1 et 2 OU ▶ FEP-40018 (3 crédits) - Étape 1 et 2
<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné). 	<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné). 	<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné).
<p>Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations IPE-FP offertes par le BEPGP. 2. S'inscrire aux cours IFP-111 et PPI-519 sur l'espace Moodle de l'université dans la section CSSDM. 3. Réaliser et remettre tous les travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer les travaux au CP BEPGP pour approbation dans Moodle CSSDM. • Suite à l'approbation, le CP BEPGP envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à la personne désignée de l'université. 4. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. <p>Particularité de l'entente : L'enseignant doit avoir réussi le IFP 107 à l'université pour être admissible à la reconnaissance de crédits du IFP-111.</p>	<p>Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations IPE-FP offertes par le BEPGP. 2. Réaliser et remettre tous les travaux : <ol style="list-style-type: none"> 1. Envoyer les travaux au CP BEPGP pour approbation dans Moodle CSSDM. 2. Suite à l'approbation, le CP BEPGP envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à la personne désignée de l'université. 3. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. 4. L'étudiant procède à l'enregistrement du cours en respect des procédures établies par l'université. 	<p>Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations IPE-FP offertes par le BEPGP <i>(Les étudiants peuvent faire une démarche auprès du bureau modulaire d'enseignement professionnel afin de vérifier leur éligibilité à reconnaissance de crédits)</i> 2. Réaliser et remettre tous les travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer les travaux au CP BEPGP pour approbation dans Moodle CSSDM. • Suite à l'approbation, l'étudiant doit envoyer : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Demande de reconnaissance d'acquis</u> • <u>Le plan de la formation suivie</u> • <u>L'attestation de réussite signée par le responsable du programme, au bureau modulaire d'enseignement professionnel.</u> <i>(Format électronique accepté)</i> • Une fois traitée par le bureau modulaire d'enseignement professionnel, la demande sera envoyée au bureau du registraire 3. Le bureau du registraire fera parvenir à l'étudiant un courriel de confirmation concernant la demande, les procédures à suivre et les coûts exigés par l'UQAR. <p>Particularité de l'entente : Reconnaissance maximale de 3 crédits accordée.</p>

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ACCOMPAGNATEURS

Accompagnement des enseignants

Ce programme institutionnel conçu du CSSDM s'adresse au personnel enseignant-accompagnateur en formation professionnelle détenant un baccalauréat en enseignement professionnel ou sur le point de le terminer. Il comprend deux formations : une formation d'une journée en début d'année et une deuxième d'une demi-journée en fin d'année, ainsi qu'un forum d'accompagnement tout au long de l'année.

Le programme de formation pour les accompagnateurs permettra de préparer l'enseignant à assumer les fonctions d'accompagnateur, de baliser le cadre et les objets d'accompagnement afin de favoriser l'insertion professionnelle du nouvel enseignant et de l'amener à avoir un regard réflexif sur ses pratiques enseignantes.

Afin de faciliter les rencontres entre l'accompagné et l'accompagnateur, si les horaires ne le permettent pas, les enseignants peuvent demander auprès de leur direction une libération commune aux frais du programme IPE-FP, comme stipulé dans les conditions d'exercice définies par le programme institutionnel Insertion professionnelle des enseignants.

Les heures de remplacement (suppléance) nécessaires en classe, pour permettre aux accompagnés ou aux accompagnateurs de suivre les formations, seront aux frais du programme IPE-FP.

Un montant forfaitaire de 300 \$ est versé à l'accompagnateur à la fin du processus des deux étapes de formation pour chaque jumelage ou 150 \$ pour un jumelage d'une seule étape.

Par ailleurs, si le baccalauréat n'est pas terminé, au terme de l'année complète d'accompagnement, les travaux effectués pourront être reconnus pour l'attribution de trois (3) crédits universitaires à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'université de Sherbrooke (UdeS), sous certaines conditions. Le mécanisme mis en place pour assurer la qualité de la supervision des enseignants-accompagnateurs de la formation professionnelle inscrits au baccalauréat sera assuré par le personnel pédagogique du *Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels* (BEPGP). Voir le tableau à la p. 11

Description de l'accompagnement

L'accompagnateur est un enseignant qui souhaite collaborer à l'insertion professionnelle d'un nouvel enseignant par le partage de son expertise et de ses compétences professionnelles en respect aux objectifs et intentions pédagogiques ciblées par le programme IPE-FP. Il est tout à la fois un guide, un modèle, un expert et un mentor capables de créer et de maintenir une relation de confiance basée sur le respect et la confidentialité.

Les enseignants qui souhaitent devenir accompagnateurs doivent informer la direction de l'établissement de leur désir de s'engager dans ce processus et le signaler au conseiller pédagogique centre. Même s'ils le font de façon volontaire, la direction doit donner son approbation pour qu'ils puissent agir comme accompagnateurs.

Jumelage avec un nouvel enseignant

Ce programme favorise le jumelage volontaire de l'accompagné et de l'accompagnateur valorisant une relation de confiance. Il est possible de mettre fin à un jumelage en cours d'année. Dans ce cas, il est de la responsabilité de l'accompagnateur d'en aviser son supérieur immédiat ainsi que les responsables du programme.

Rôle de l'enseignant accompagnateur

- Être disponible et s'engager dans une relation d'aide et de soutien
- Établir une relation de confiance
- Respecter la confidentialité des échanges
- Offrir un soutien pédagogique pour favoriser l'atteinte des objectifs
- Favoriser l'analyse réflexive, de l'enseignant, dans ses pratiques
- Planifier des rencontres avec l'accompagné
- Faire une rétroaction de son accompagnement avec son accompagné
- Observer l'accompagné dans son enseignement
- Participer à l'appréciation du programme

Description des formations des accompagnateurs

FORMATION 1	FORMATION 2
<p>L'accompagnement (6 h)</p> <ul style="list-style-type: none">• Introduction au programme d'insertion professionnelle (IPE-FP)• Responsabilités partagées des intervenants en insertion professionnelle• Étapes de développement professionnel et besoins des nouveaux enseignants• Caractéristiques du nouvel enseignant (contexte, expérience, statut, rôle, peurs, etc.)• Rôles et responsabilités du nouvel enseignant• Habiletés et compétences relatives à la profession enseignante• Rôles de l'accompagnateur• L'éthique dans l'accompagnement• Stratégies d'accompagnement : Les cycles de la pensée• Démarche de l'accompagnement• La rétroaction• Introduction à la plateforme Moode IPE-FP<ul style="list-style-type: none">- Documents de références- Suivi des travaux de l'accompagné- Travaux à réaliser pour l'accompagnateur	<p>Rétroaction de l'accompagnement (3 h)</p> <ul style="list-style-type: none">• Rétroaction des formations IPE offertes aux nouveaux enseignants• Partage sur les pratiques efficaces en accompagnement• Partage de ressources et pistes d'accompagnement• Partage d'expertise entre accompagnateurs• Bonification du plan d'accompagnement

Travaux à réaliser

Les travaux devront se faire en format électronique
et seront acheminés par Moodle à la personne responsable au BEPGP

ÉTAPE 1		ÉTAPE 2	
1. Réflexion sur ma responsabilité comme accompagnateur	<input type="checkbox"/>	1. Réflexion sur les éléments à améliorer pour la deuxième étape comme accompagnateur	<input type="checkbox"/>
2. Accompagnement dans une situation problématique a. Description détaillée d'une situation problématique qu'a expérimentée l'accompagné b. Description de l'intervention réalisée auprès de l'accompagné	<input type="checkbox"/>	2. Accompagnement dans une situation délicate ou complexe a. Description détaillée d'une situation délicate ou complexe qu'a expérimentée l'accompagné. b. Description de l'intervention réalisée auprès de l'accompagné	<input type="checkbox"/>
3. Analyse réflexive où l'accompagnateur a eu à utiliser une stratégie d'accompagnement (ex. : Les cycles de la pensée, rétroaction, silence, etc.)	<input type="checkbox"/>	3. Analyse réflexive où l'accompagnateur a eu à utiliser une stratégie d'accompagnement (ex. : Les cycles de la pensée, rétroaction, silence, etc.)	<input type="checkbox"/>
4. Rétroaction sur l'accompagnement effectué durant la 1 ^{ère} étape	<input type="checkbox"/>	4. Rétroaction sur l'accompagnement effectué durant la 2 ^e étape et les changements à apporter pour un second accompagnement	<input type="checkbox"/>
5. Observation d'une leçon de 2 heures de l'accompagné - Guide de l'accompagnateur - Étape 1	<input type="checkbox"/>	5. Observation d'une leçon de 2 heures de l'accompagné - Guide de l'accompagnateur - Étape 2	<input type="checkbox"/>

Reconnaissance de crédits universitaires

UQAM Cours reconnus (sous conditions) :	Sherbrooke Cours reconnus (sous conditions) :
▶ PRM-350X (3 crédits) – Étape 1 et 2	PPC-551 (3 crédits) – Étape 1 et 2
Accompagnement fait par : <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique centre - Conseiller pédagogique BEPGP 	Accompagnement fait par : <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique centre - Conseiller pédagogique BEPGP
<p style="text-align: center;">Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations Accompagnateur offertes par le BEPGP, sur invitation. 2. Accompagner un nouvel enseignant et documenter l'accompagnement durant une année. 3. Réaliser et remettre les travaux demandés, pour chacune des étapes. 4. Remettre les travaux au CP BEPGP, dans Moodle IPE-FP. 5. Suite à la correction, le ou la CP BEPGP envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à la personne désignée de l'université. 4. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. 5. L'étudiant procède à l'enregistrement du cours en respect des procédures établies par l'université. 	<p style="text-align: center;">Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations Accompagnateur offertes par le BEPGP, sur invitation. 2. Accompagner un nouvel enseignant et documenter l'accompagnement durant une année. 3. Réaliser et remettre les travaux demandés, pour chacune des étapes. 6. Remettre les travaux au CP BEPGP, dans Moodle IPE-FP. 7. Suite à la correction, le ou la CP BEPGP envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à la personne désignée de l'université. 4. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. 5. L'étudiant procède à l'enregistrement du cours en respect des procédures établies par l'université.

CONCLUSION

Ce programme favorisant l'insertion professionnelle des enseignants en formation professionnelle et la formation des accompagnateurs vise l'intégration du nouveau personnel en soutenant et encourageant le développement et l'amélioration des compétences professionnelles, afin d'accroître le sentiment d'efficacité et de compétence. Facilité par l'accompagnateur, l'accompagnement crée une culture de travail marquée par la collégialité et la collaboration dans le but d'améliorer les pratiques pédagogiques. Il crée un sentiment d'appartenance au milieu et du CSSDM afin de soutenir la persévérance dans la profession.

Finalement, le tout dans le but de collaborer à la réussite de tous les élèves.

Pour toute question, veuillez communiquer avec la responsable du programme IPE, Sylvie Sigouin-Mohin à : ipefp@csgm.qc.ca

Pour vous inscrire au programme : <https://adagio.csgm.qc.ca>

MÉDIAGRAPHIE

CAROLLE TREMBLAY. (2010). Conception d'une épreuve aux fins de la sanction de l'intention à la communication des résultats

CAROLLE TREMBLAY. (2010). Évaluation des compétences

CNIPE-FP. (2016). J'enseigne en formation professionnelle... Je fais apprendre mon métier (document de travail).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE. MEQ (1996). Esquisse d'un processus de planification pédagogique dans le cadre d'une approche par compétence.

ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique.

ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC. Le régime pédagogique de la formation professionnelle.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Politique d'évaluation des apprentissages.

HÉTU, J.-C. et Lavoie M. (1999). Les débuts dans l'enseignement: les questions à aborder.

J.- C. HÉTU, M. LAVOIE ET S. BAILLAUQUÈS (Dir.) Jeunes enseignants et insertion professionnelle : un processus de socialisation? de professionnalisation? de transformation? (p. 7-17). Belgique, Bruxelles : De Boeck et Larcier.

LABILLOIS, D. et M. ST-GERMAIN. *Accompagnement des enseignants du collégial dans un contexte d'innovation pédagogique*, rapport de recherche PAREA, 2014 [cdc.qc.ca/parea/788732-labillois-st-germain-accompagnement-enseignantscollegial-innovation-pedagogique-gaspesie-outaouais-PAREA-2014.pdf].

LABILLOIS, D. et M. ST-GERMAIN. Cinq gestes pour bien accompagner le changement

M. ST-GERMAIN. Cycle de l'accompagnement en contexte de changement avec une structure de coopération

MELS. Programme d'études 5320 – Réalisation d'aménagements paysagers.

MEES. Sanction des études - Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles.

MEES. Cadre de référence sur la planification des activités d'apprentissages et d'évaluation.

MEES. Guide pour l'évaluation des compétences et l'élaboration des épreuves aux fins de la sanction

MUKAMURERA JOSÉPHINE et UWAMARIYA ANGÉLIQUE. Le concept de « développement professionnel » en enseignement : approches théoriques (2005)

Programme institutionnel d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant CSSDM

ST-GERMAIN, M. *L'appropriation du paradigme de l'apprentissage chez des enseignants de cégep par l'accompagnement d'une conseillère pédagogique*, rapport de recherche PAREA, Cégep de l'Outaouais, 2008
[cdc.qc.ca/parea/787036_st_germain_paradigme_apprentissage_cegep_outaouais_PAREA_2008.pdf].

ST-GERMAIN, M. *Une structure relationnelle de coopération, en classe au collégial*, rapport de recherche PAREA, Cégep de l'Outaouais, 2013.

TURMEL, PAULINE. COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL. (2011-2012). Trousse d'accompagnement destinée au nouveau personnel enseignant en formation professionnelle

Liens utiles

[Adagio](#)

[CNIPE](#)

[Inforoutefpt](#)

[Inscription IPE-FP - Google Form](#)

[Moodle](#)

[Portail](#)